

Journée de formation des néo maîtres auxiliaires

ESPE NC

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Référence : arrêté du 1-7-2013-JO du 18-07-2013

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Objectifs

- 1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;
- 2. reconnaître **la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;
- 3. identifier les compétences professionnelles attendues. Acquisition et approfondissement tout au long de la carrière

Notion de compétence

Une définition retenue dans la recommandation du Parlement européen sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

(2006/962/CE)

« ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (1 à 14)

Mission première des professeurs et personnels d'éducation :

- **instruire et éduquer** afin de conduire l'ensemble des élèves à la **réussite scolaire** et à **l'insertion professionnelle et sociale**. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation : compétences 1 à 14

1. Faire partager les valeurs de la République

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales....

7. Maîtriser les outils numériques et les outils de communication

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation : compétences 1 à 14

8. Utiliser une langue française précise et claire
Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques,

9. Intégrer les technologies numériques en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs

10. Coopérer avec les collègues et l'équipe
exercice de son métier

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

12. Coopérer avec les parents d'élèves

**Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement
ses publics, son environnement socio-économique et culturel
et identifier le rôle de tous les acteurs**

13. Coopérer avec les partenaires

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs (P1 à P5)

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P 5. Évaluer les progrès

*En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves
afin de mieux assurer la progression des apprentissages*

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes (D1 à D4)

D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (C1 à C8).

C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

C 8. Travailler dans une équipe pédagogique

P5 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.